



## Nouvelle création de micro-entreprise

-----  
Par Tintin3001

Bonjour,

J'ai arrêté l'activité de ma micro entreprise le 31/12/2020 (activité en forte baisse à cause de la crise sanitaire).

J'ai quelques nouvelles opportunités, qui pourraient m'inciter à créer une nouvelle micro-entreprise. Est-ce légal ?

L'administration fiscale ne risque-t-elle pas de croire que j'ai arrêté puis repris à dessein, pour bénéficier à nouveau cette année des baisses de cotisations sociales et de l'exonération de CFE au titre de la première année d'exercice ?

Merci d'avance de votre réponse.

Bien cordialement,

-----  
Par ESP

Bonsoir

Vous avez arrêté l'activité, mais l'entreprise est-elle radiée ?